



Délibération 2024.09.02

Délibération affichée
et exécutoire le :

12/09/24

Le 10 septembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte.

Pouvoirs : MANDEL Aurélien à MÉTIVIER Philippe, RIOULT Thierry à HUIDO Etienne.

Absente : CANOREL Stéphanie.

2- Décision modificative n°2 exercice 2024 – budget principal

Vu le budget 2024 de la commune,

Considérant qu'il convient de modifier le budget principal ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Imputations budgétaires	Dépenses	Recettes
art. 60632	30 000	
art. 7392221	1 500	
023	43 000	
art. 72		50 000
art. 73111		7 000
art. 7485		9 000
art. 75888		8 500
TOTAL SECTION	74 500	74 500

SECTION D'INVESTISSEMENT

Imputations budgétaires	Dépenses	Recettes
art. 231-040	50 000	
art. 231	- 7 000	
art. 021		43 000
TOTAL SECTION	43 000	43 000

Après discussion, le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n° 2 du budget principal proposée par Monsieur le Maire.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe

Le secrétaire de séance,
PION Bruno

